

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

BOURSE AUX VÊTEMENTS ADULTES

TAILLE 34 (XS) ET PLUS

(VÊTEMENTS TOUTES SAISONS)

> Vous pouvez mettre en vente des vêtements toutes saisons du 34 ans (xs) et plus et des accessoires : sacs à mains, ceintures, foulards. Deux listes maximum par personne, vendues sur place au prix de 3€ chacune. Une liste comprenant 15 pièces (vêtements et accessoires compris). Pas de lot possible sauf pour les ensembles (tailleur, etc...)

> Les chaussures, chaussettes, ainsi que les sous-vêtements ne sont pas acceptés.

> Les articles devront être en EXCELLENT ÉTAT, LAVÉS, REPASSÉS (non troués et non tachés). Chaque article sera vérifié lors du dépôt et tout article défectueux, ou impropre sera refusé.

> Les organisateurs refuseront les articles qu'ils jugeront impropres à la vente et se donnent le droit de retirer ceux qui auraient échappé à la première vérification.

> La responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée en cas de vol ou de dégradation de l'article, qui reste l'entière propriété du déposant.

La restitution des invendus se fera sur présentation du bordereau d'inscription et impérativement le :

VENDREDI 7 OCTOBRE 2022, DE 15H À 16H

Au complexe Marc Gouthéaut

À chaque famille de s'organiser en fonction de ces horaires.

Après vérification (obligatoire) des articles rendus, entre la famille et le bénévole, aucune réclamation ne sera prise en compte.

Si personne ne se présente le jour prévu, les invendus ainsi que l'argent récolté seront donnés au Secours Populaire.